



COMPTE RENDU REUNION CHS EN AUDIO DU 7/04/2020

Intervention des médecins de prévention

Leur travail se fait en 3 étapes :

- 1-identifier les personnes fragiles
- 2-mise en quatorzaine
- 3-retour des agents après quatorzaine ou maladie

Après la quatorzaine et avant que les agents ne retournent sur leur poste de travail :

- identification par le service RH des collègues concernés
- questionnaire à remplir
- décision des médecins pour suite à donner

Nous demandons s'il n'est pas possible qu'un test soit réalisé avant la reprise du travail.

Réponse des médecins : seuls les médecins traitants peuvent en faire la demande.

Nous pensons qu'il n'y a surtout pas de tests disponibles comme c'est le cas pour les masques ou tout autre matériel de protection.

Localement la direction a cependant trouvé du gel hydroalcoolique pour tous les services.

Rappel de la procédure à suivre en cas de suspicion de coronavirus :

- les médecins de prévention appellent le chef de service
- Ils prennent contact avec les agents concernés
- prise de décisions : le médecin décide des mesures à prendre (fermeture du site, mise en quarantaine, désinfection des locaux...)

**EN CAS DE SUSPICION DE COVID19, SEULS LES MEDECINS SONT APTES
A PRENDRE LES DECISIONS**

Accueil pour la campagne IR :

Il est précisé qu'aucun accueil physique n'aurait lieu pendant la période de confinement. Cependant, des masques, des gants, des protections en plexiglass et du gel vont être mis à la disposition des services concernés.

La CGT déplore que la campagne IR n'ait pas été repoussée.

Nous considérons que la santé des agents est plus importante que tout mais ce n'est pas l'avis de notre gouvernement.

Nous espérons qu'un maximum de dossiers pourra être traité en télétravail sans que les agents n'aient à mettre leur vie en danger.

Accueil dans les trésoreries :

Depuis quelques jours, certaines trésoreries ouvrent le mardi et le jeudi de 10h à 12h pour le paiement des bons de secours (chèques d'aide aux personnes en difficulté)

Nous nous sommes aperçus que dans certains services les régisseurs sont également reçus (mission non prioritaire).

Même si ce ne sont que des cas rares, cela est inadmissible car une fois de plus, c'est la santé des agents qui est en jeu.

Réponse de la direction : l'argent doit rentrer dans les caisses de l'état...

Même si les mesures de sécurité sont respectées, nous déplorons cette façon de voir les choses.

Report des charges pour les entreprises :

A quelques exceptions, les services de la DIRCOFI ne travaillent pas sur des missions prioritaires ; Les agents de cette direction ont donc eu comme mission de contacter les entreprises n'ayant pas reversé la TVA et le PAS.

Pour rappel , la TVA et le PAS ne sont pas des charges et ne rentrent pas dans le cadre du report annoncé par le gouvernement.

La Dircofi, sur la base du volontariat, devrait également participer à la campagne IR ;

Nous demandons si des formations sont prévues.

A priori, les agents connaissent la matière.

La CGT finances publiques 33 se félicite qu'il y ait une réelle concertation entre les partenaires syndicaux et la direction locale.

Néanmoins, nous déplorons que la priorité reste de continuer à faire tourner l'économie dans notre pays au détriment de la la santé des agents.

Nous sommes là pour vous.

N'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail : cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

Vous pouvez également consulter notre site internet que nous mettons régulièrement à jour :

www.dgfip.cgt.fr/33

Stéphane JOLY

Représentant CGT au CHSCT 33